# LETTRE DE DEFRANCE A BION,



## *SUR sa Réponse aux objections contre l'établissement de la Régie intéressée des Postes et Messageries.*

Je devrois peut-être, mon cher Collègue, me dispenser de répondre à votre très-gracieuse diatribe que vous appelez *réponse aux objections contre l'Etablissement de la Régie intéressée.* Il est assez évident pour quiconque l'a lue, que cette *réponse* est tout ce qu'il y a sur cet objet, de plus trivial, de moins conséquent, et qu'elle ne répond à rien. Plusieurs de mes amis m'ont aussi conseillé le silence; mais le silence est l'arme du mépris, et vous n'êtes pas de ces adversaires qu'on méprise. D'ailleurs, comme ce n'est pas sans des motifs particuliers, sans des intentions

secrètes, que vous l'avez fait distribuer aux deux Conseils, il est bon de faire apprécier tous vos moyens politiques, et de dévoiler cette tactique vertueuse, ces petits détours innocens auxquels vous et vos semblables avez recours avec tant de succès.

Dites-moi, je vous prie, mon cher Bion, qui a pu m'attirer ce débordement de fiel et d'injures dont vous avez sali chaque phrase de cette platte rapsodie? *tantœ-ne animis cœlestibus irœ !* Seroit-ce pour n'avoir pas cru aveuglément à la sublimité de vos talens, à l'incorruptibilité de vos vertus, à l'infaillibilité de vos opinions? Il est vrai qu'il faut être, comme vous le dites très-agréablement, un *Chinois*, un *Grec* ou un *Juif* pour en douter; mais est-ce un crime qui mérite les épithètes les plus odieuses? C'est une folie de ma part, je le suppose, quand vous vous êtes prononcé, avec une constance aussi imperturbable, le défenseur désintéressé du systême des Régies, l'apologiste non suspect des Régisseurs, de ne m'être pas rangé de votre parti. Soit. J'ai eu la témérité d'attaquer la Régie, de donner la préférence à la Ferme, et même de suspecter l'aptitude et le désintéressement des Régisseurs; je sens que ce coup a dû vous piquer jusqu'au vif; blesser à-la-fois l'amour propre d'un grand homme et la sensibilité d'un ami délicat! . . . mais en cela, je vous répondrai comme Molière.

Vous avez vos raisons pour le vouloir ainsi,
Pour penser autrement j'en puis avoir aussi.

D'ailleurs, véridique Bion, n'y a-t-il pas dans

tout ce tripotage un peu de votre faute? la charité ne vous faisoit-elle pas un devoir de traiter avec un peu plus de ménagement l'opinion libre et franche d'un de vos collègues, et n'auriez-vous pas dû nous épargner, à vous, le malin plaisir d'une censure amère, et à moi l'embarras d'une mauvaise réplique. Ma *foi* n'est ni plus *aveugle* ni plus confiante que la vôtre; je ne suis ni charlatan ni trompeur; je ne veux pas être trompé; je cherche de bonne foi le vrai, le bon; j'aime qu'on éclaire mon opinion et non qu'on la commande. N'aviez-vous pas des raisons plausibles à fournir en faveur de votre systême? Si vous en aviez; pourquoi les garder pour vous, et refuser opiniâtrement de nous les communiquer? si vous n'en aviez pas; pourquoi vouloir nous faire croire que vous en aviez? Il n'y a dans ce procédé ni bonne foi ni franchise.

Si, comme vous le dites, *les commissions des finances, des transports et messageries ont opiné pour la Régie intéressée, d'après des calculs à portée de tout le monde*, je vous demanderai pourquoi ces calculs si simples ne sont pas connus du Conseil? Comment peut-on y croire, quand quelque temps avant, vous-même, au nom des mêmes commissions, avez proposé la Régie simple? car un rapporteur doit être conséquent.

Ou ces calculs étoient sous les yeux des Commissions, lors de votre premier rapport, ou ils ne leur avoient pas encore été remis. Dans les deux hypothèses, voici comme tout homme impartial doit raisonner, et comme on auroit raisonné du temps même d'Aristote. Si ces calculs étoient

connus des Commissions, pourquoi ne les ont-elles pas pris pour bases du premier projet ? Il s'en suit tout au moins, ou que ces calculs ne sont pas à portée de tout le monde, ou que les Commissions se décident autrement que tout le monde. Si ces calculs n'avoient pas encore été remis, il est évident qu'en donnant leur avis, les Commissions étoient ainsi que vous dans l'erreur, qu'elles prononçoient sans connoissances suffisantes, ce qui ne feroit pas beaucoup d'honneur à leurs lumières et à leur délicatesse, et justifieroit assez la conduite de tous ceux qui se sont opposés à l'admission de ce premier projet.

Je poursuis ce raisonnement. De ce que les Commissions ont commis une première erreur, ne seroit-il pas permis, au moins, de soupçonner la possibilité d'une seconde? Ne seroit-il pas possible que de nouveaux calculs détruisissent les premiers, et que ceux-là fissent adopter la Ferme, comme ceux-ci ont fait rejetter la Régie actuelle; et si cela est possible, pensez-vous, avec des promesses séduisantes, rassurer ceux qui ne se rendent qu'à l'évidence, qui veulent des produits et non des paroles, et qui désirent sincèrement la prospérité de nos finances.

Comment après cela voulez-vous qu'on vous croie quand vous assurez, d'après l'assurance que vous en ont donnée les Régisseurs eux-mêmes, que le produit de la poste aux lettres s'élèvera pour cette année à 14 millions. Je conçois facilement, moi, que la garantie des Régisseurs soit pour vous une autorité très-respectable; mais enfin ils sont partie interessée dans votre systême ou plutôt le leur, et cela

suffit pour laisser dans l'esprit defiant de certaines personnes incrédules des préventions, des soupçons, des craintes qu'il n'auroit tenu qu'à vous de dissiper, en employant, pour les convaincre, les mêmes moyens qui ont opéré votre conviction. Il y en a même qui poussent la prévention jusqu'à soutenir que c'est à l'école des Régisseurs que vous avez pris des leçons en régie, et que ce n'est que le desir bien louable de vous perfectionner sous de tels maîtres qui vous a fait prendre avec tant de chaleur leur défense. Si cela est, on ne peut vous en blâmer; la reconnoissance est une vertu, et l'intérêt que vous leur témoignez est trop naturel pour qu'on puisse jamais vous en faire un crime.

Je vous observerai cependant que votre gratitude envers vos maîtres, ne devoit pas vous empêcher d'être conséquent et encore moins d'être juste envers vos collègues. Que l'on déraisonne parfois pour trop abonder dans son sens, passe, un excès de zèle peut produire la confusion des idées, et l'intention fournit l'excuse; mais chercher à tromper, mentir, calomnier pour obliger ses amis, avouez avec moi que c'est outrer les devoirs de l'amitié qui ne commande pas l'oubli de toutes les bienséances, et pour un soldat de la décence et de l'antique loyauté, c'est vous en montrer le déserteur.

Que dans mon discours où tout est lié, parmi vingt motifs aussi concluans les uns que les autres contre la Régie, vous choisissiez douze ou quinze lignes détachées de ce qui les précède et les suit, pour servir de texte à vos sarcasmes déplacés et à vos injures grossières; que sans

m'avoir lu ou sans m'avoir entendu vous prétendiez m'avoir réfuté, c'est un tour d'adresse qui n'échappe à personne et dont les sots seuls peuvent être dupes. Quand vous m'accusez d'avoir *syncopé* Montesquieu ou de ne l'avoir lu que par extrait, je pourrois vous dire que je cite Montesquieu comme vous analysez mon opinion et que l'application que vous prétendez faire du passage cité tout au long avec les points et virgules, prouve au moins que si vous avez lu ce grand homme, vous partagez avec tant d'autres le malheur de ne l'avoir pas entendu.

Car, de quoi s'agit-il dans le morceau extrait de Montesquieu? Des Traitans tels qu'ils existoient sous le régime monarchique, de ces sangsues publiques dont tout le talent étoit d'imaginer, de multiplier les taxes et les impôts, qui avec de l'argent acquéroient le droit infâme et monstrueux de pomper et repomper sans cesse par des opérations fiscales, les produits de l'Agriculture, de l'Industrie, du Commerce et des Arts, les sueurs de l'indigence et le sang de la misère, qui avoient la force armée à leurs ordres pour torturer les contribuables, pour exécuter au gré de leur imagination infernale les exactions et les vexations les plus arbitraires et les plus révoltantes, qui se faisoient vendre au plus vil prix, par un gouvernement foible et dissipateur, les lois, les mœurs et l'honneur d'une nation.

Dites-moi, je vous prie, mon cher Bion, quels rapports de ressemblance vous trouvez entre ces vampires dévoués à l'indignation et à l'infamie de tous les siècles, et les Fermiers que l'on proposoit pour l'administration des

Postes et Messageries? Croiriez-vous par hazard que sept années de révolution et la Constitution de l'an 3, n'ont rien changé à notre systême politique, et semblable à certains visionnaires que je ne caractérise pas, vous obstineriez-vous à voir dans le Directoire Exécutif l'ancienne Cour de Versailles, et un autre Calonne dans le Ministre des Finances? Pardonnez-moi cette supposition; mais on seroit porté à le croire, quand vous semblez redouter la vénalité du Corps Législatif, et que vous affectez de craindre que l'or et l'argent des Fermiers ne leur donnent bientôt de l'empire jusque sur les Législateurs.

Qu'ai-je donc entendu, et qu'auriez-vous dû entendre, vous même, par les nouveaux Fermiers qui n'ont de commun avec les vôtres que le nom? Ecoutez, brave Bion, et rassurez-vous.

« Les (1) Fermiers intéressés seront des » hommes qui moyennant un prix de bail dé- » terminé, et mis à la disposition du Gouver- » nement, deviendront Régisseurs, pour lui, de » tout l'excédent de recette . . . . .

» Bien différens des Fermiers-généraux, les » Fermiers intéressés seront sous la dépendance » du Gouvernement, et le Gouvernement étoit » sous la dépendance des premiers. Les premiers, » moyennant un prix donné, administroient et per- » cevoient les droits de leur Ferme de la manière » la plus absolue et la plus souveraine; les se- » conds seront surveillés dans leur gestion par les

---

(1) Opinion de Garnier (de Saintes) sur les Postes et Messageries, séance du 2 Ventôse, an V, page 10 et suivantes.

» agents du Gouvernement et comptables à toute
» réquisition. Les premiers, plus ils faisoient
» d'avances au fisc, plus ils accumuloient de
» millions dans leurs caisses; cette avance s'échan-
» geoit pour un surhaussement de droit. Les se-
» conds n'auront à compter que du prix convenu
» comme bail, et du montant des produits comme
» Régie; il n'y a plus de volonté arbitraire qui
» accumule l'impôt et aggrave ses taxes . . .

» L'objet à exploiter sera tarifé; le tarif est
» une loi; sa fixité est invariable et entièrement
» indépendante du percepteur. Il portera sur la
» chose et non sur les personnes; il ne peut donc
» y avoir ni exaction ni vexation ».

Ces Fermiers intéressés ne sont donc pas, comme vous le voyez, des monstres si terribles, et il n'y a guères qu'un Don-Quichotte politique qui puisse les redouter. Mais il falloit bien dire quelque chose, et puis prouver aux Régisseurs qu'on ne néglige rien pour le triomphe de leur cause, et puis la petite restriction jésuitique, qu'importe que la ressemblance existe ou non, pourvu qu'on parvienne à faire confondre les uns avec les autres : *an dolus, an virtus, quis in hoste requirat?* et puis . . . . . mais je reviens à mes moutons.

Ignorez-vous, mon cher Bion, que quelque respectable que soit l'autorité de Montesquieu, elle n'est pas une règle universelle et infaillible en législation. Les quatres législatures qui se sont succédées depuis le commencement de la révolution, en adoptant beaucoup de ses principes, en ont rejeté beaucoup d'autres. Vous-même, sans vous en douter peut-être, avez

souvent vôté contre son opinion. Plusieurs écrivains célèbres, tels que J. J. Rousseau, Mabli, Helvétius, Gavotti, Servant, etc. n'ont pas toujours été de l'avis de ce grand homme, et c'est sur-tout pour le législateur qu'est faite cette maxime d'Horace,

Nullius addictus jurare in verba magistri.

On peut donc penser autrement que Montesquieu et n'avoir pas tort.

Vous me reprochez ensuite, comme une perfidie, d'avoir tronqué Montesquieu, pour l'approprier à mon systême. Je suis obligé de vous dire qne vous m'avez encore une fois mal compris. En effet, de quoi s'agit-il dans l'endroit de la citation? De prouver que l'intérêt personnel est bien plus fort, bien plus agissant dans le Fermier que dans le Régisseur, et je cite à l'appui de mon assertion une phrase de Montesquieu, qui, quoique partisan de la Régie, est pourtant forcé de rendre hommage à cette vérité, puisqu'il convient que l'*intérêt des* Fermiers *leur suggère un art et des moyens pour prévenir les fraudes que* le zèle même *des Régisseurs n'auroit su imaginer*. Convenez donc que j'ai cité Montesquieu dans son propre sens, et de la manière dont il devoit l'être.

Vous me reprochez encore de n'avoir présenté dans mon opinion aucune somme fixe pour l'Etat, et de proposer la rénovation du bail passé par Calonne en 1786. C'est sur-tout ici que votre mauvaise foi éclate. Il ne falloit pas vous donner la peine de me transcrire pour vous convaincre d'imposture. Ce trait est tout au plus digne de

D. Basile, et vous me permettrez de trouver mauvais que vous travestissiez mon discours pour avoir le frivole prétexte de débiter des injures. Vous avez menti quand vous avez avancé que, dans la Ferme intéressée, je ne proposois pas un million fixe pour le Trésor National, puisque dans le passage même que vous avez extrait, j'exige un prix de rigueur à fixer par le Gouvernement, le versement d'avance tous les six mois, de la moitié de ce prix, et que je n'admets le partage entre le Gouvernement et les Fermiers que dans les sommes qui excéderoient ce prix de rigueur quelqu'il soit, qu'il ne nous appartient pas de fixer, que le Pouvoir Exécutif a seul le droit d'arrêter.

Vous avez également menti quand vous avez prétendu que je demandois la rénovation du bail passé par Calonne. Quiconque me lira avec d'autres yeux que les vôtres, verra que ce n'est qu'un exemple que j'admets pour expliquer mon systême, et que je ne demande pas plus qu'on l'*adopte que tout autre semblable* (1). Avouez très-loyal Bion, que quand on lit aussi mal que vous, on s'expose en se chargeant d'une réponse, et qu'avec de pareils moyens on nuit souvent plus à sa cause qu'on ne la sert.

Jusques-là vous n'aviez montré que de la prévention, de la mauvaise foi, quelques inconséquences, et un peu de méchanceté; voici maintenant des noirceurs, des atrocités. Il n'y a

---

(1) Voyez mon Opinion du 16 Pluviôse, page 10, ligne 22 et suivantes.

qu'un pas du mal au pire. Quand on s'est dévoué aussi généreusement pour ses amis, il faut les obliger *per fas et nefas*, sacrifier pour eux honneur, vérité, réputation; injurier, calomnier à dire d'expert . . . . . aussi ne vous en êtes vous fait faute. Cependant c'est une sottise de votre part, passez-moi l'expression; que vous criez, *palam et super tecta*, que les Régisseurs sont des hommes intègres, probes, intelligens par excellence; on vous le passe, parce que chacun n'en croit que ce qu'il veut. Que vous affirmiez qu'il n'existe pas aujourd'hui en France un seul capitaliste honnête-homme, c'est exprimer indirectement le vœu qu'il ne s'en trouve pas pour remplacer les Régisseurs; on vous le passe encore, parce que de pareils traits ne blessent personne, dès que l'on connoît la main qui les lance; mais insinuer que les partisans de la Ferme, parce qu'ils ne sont pas de votre opinion, sont vendus aux Fermiers proposés, c'est une calomnie aussi bête qu'atroce; car ne vous en déplaise, mon cher Bion, la rétorsion est naturelle; si les Fermiers ont payé, quelles preuves pourrez-vous donner que les Régisseurs n'ont pas payé; et si le zèle, la chaleur que chacun de part et d'autre a montrés dans cette affaire, doivent être mesurés sur son intérêt pécunier, vous devez avoir gagné beaucoup depuis deux ans que vous défendez avec tant de courage les Régisseurs et la Régie. Avouez votre mal-adresse; n'eût-il pas été plus prudent de vous taire? On sait qu'un avocat doit vivre de son Etude; et n'aviez-vous pas à craindre le . . . . . *mutato nomine, de te fabula narratur.*

Mais ce n'étoit pas assez pour vous de vendre aux Fermiers les partisans de la Ferme, il étoit encore digne de vous d'en faire des conspirateurs. Courage, incorruptible Bion; après ce coup de maître, rien ne doit plus étonner de votre part. Vous êtes un homme incroyable, merveilleux! Il ne vous manque plus pour consommer votre gloire que de dresser leur acte d'accusation, et de les faire traduire devant la Haute Cour Nationale. Je ne doute point, d'après tout ce que vous avez fait, que vous ne parveniez à les faire condamner, comme contre révolutionnaires, anarchistes, Babouvistes, ect. Babeuf n'aime pas les Règisseurs, donc tous ceux qui n'aiment pas les Régisseurs, sont Babouvistes.

Babeuf accuse les Régisseurs de dilapidation.

Les partisans de la Ferme leur font le même reproche.

Donc les partisans de la Ferme sont des contre-révolutionnaires.

Avec cette logique et votre pénétration, vous ne serez pas embarrassé de prouver ces deux conséquences. La connexité, la complicité sont évidentes, et d'ailleurs dès que vous l'aurez dit on vous croira.

Il est vrai cependant qu'avec cette manière de raisonner, on prouveroit aussi facilement que le Soleil est la Lune et la Lune le Soleil. Car, diroit-on:

Le Soleil éclaire,
La Lune éclaire,
Donc etc.

Il seroit encore possible avec une légère addition, de rendre ainsi votre proposition.

Babeuf accuse les Régisseurs de dilapidation.

Les partisans de la Ferme leur font le même reproche.

La France presque entière s'élève contre l'infidélité et l'inexactitude de leur Administration.

Donc, etc.

La conséquence deviendroit bien plus générale, les conspirateurs seroient bien plus nombreux ; mais le nombre doit-il vous effrayer, quand il s'agit du maintien de la Régie et de l'intérêt des Régisseurs. Quel dommage, inappréciable Bion, que Robespierre n'ait pas connu toute la fécondité de vos moyens et le parti qu'il pouvoit tirer de vos talens en conspiration!

Maintenant, si vous voulez de bonne foi mettre à part tout esprit de parti, vous conviendrez que ces Fermiers contre lesquels vous avez tant crié ne diffèrent pas tant de vos régisseurs, et qu'avec moins d'entêtement et de préventions, il eût été peut-être possible de nous entendre. Que voulois-je en effet ? assurer au trésor public une somme fixe et une portion éventuelle dans les bénéfices qui pourroient excéder cette somme ; tous les moyens pour atteindre ce résultat m'étoient égaux, et si j'avois cru pouvoir y parvenir avec le systême des Régies, vous m'auriez vu un de vos plus opiniâtres partisans, mais je voulois aussi que cette somme fût indépendante de tous les inconvéniens et de tous les risques d'une administration plus ou moins dispendieuse. Sans changer les mots, changez un peu les choses. Par exemple, portez à 12 millions le produit net approximé des Postes et Messageries ; exigez de vos

Régisseurs qu'ils comptent toujours six mois d'avance de la moitié de cette somme au Gouvernement ; qu'ils prennent à leur charge toutes les avances et tous les frais d'administration, sauf à les prélever à la fin de l'année sur l'excédent des 12 premiers millions versés dans leur caisse ; accordez-leur, dans le surplus, un intérêt quelconque ; qu'ils fournissent un cautionnement qui garantisse la solidité de leur gestion, je suis d'accord avec vous et je me range du parti de la Régie. Mais tant qu'on ne m'offrira pour garantie d'un service aussi important, et de la quotité des produits à verser dans la caisse nationale, que la probité, le zèle et l'intelligence de certains individus exploitant pour l'Etat, sans surveillance, sans responsabilité pécuniaire, pouvant disposer des capitaux de la Nation, avec la facilité de diminuer les recettes, d'augmenter les dépenses, de supposer des pertes, on ne me persuadera jamais qu'un pareil systême soit le plus avantageux pour nos finances ; je craindrai toujours ce qui est arrivé jusqu'à aujourd'hui, ce qui arrivera dans tous les temps, que les Régisseurs plus intéressés à faire valoir et à conserver leurs places qu'à les bien remplir, n'employent les fonds de la nation à intriguer, à se faire de nombreuses créatures, des partisans chauds, des protecteurs puissans près des premières Autorités, ou des personnages en crédit, pour perpétuer leur gestion et leur brigandage ; je me rappellerai toujours ce passage de Rousseau dans ses considérations sur la Pologne, que *quand on ne veut que gagner, on gagne beaucoup plus à être frippon qu'honnête homme, que ceux qui*

*manient l'argent apprennent bientôt à le détourner ;* et je ne serois pas surpris, quand au bout d'une année, avec un pareil systême, la recette balancée avec la dépense ne donneroit pas un restant net de 4 millions.

Je craindrai toujours que ces fonds dont on peut sous mille prétextes et par mille moyens différens, se dispenser de rendre compte, n'aillent avant peu alimenter l'agiotage désastreux de la bourse, le trafic infâme des Usuriers, des Juifs, des Prêteurs sur gage, des Banquiers de Pharaon, de Biribi, etc. de cette nuée d'escrocs et de sang-sues qui établissent leurs calculs barbares, et leurs spéculations atroces sur chaque goûte du sang du peuple malheureux.

Adieu, mon cher Bion, j'ai besoin de respirer. Vous voilà maintenant instruit de mes véritables sentimens. Vous trouverez peut-être que j'ai traité bien légèrement un objet de cette importance ; mais autrement il eût fallu se fâcher, dire des injures, se livrer à des mouvemens d'indignation ou de pitié, et en vérité le sujet n'en valoit pas la peine.

Salut et Fraternité,

DEFRANCE, Membre du Conseil des Cinq Cens.

Paris, le 24 Ventôse, an 5.

---

*A PARIS*, de l'Imprimerie de FANTELIN, ruede la Grande-Truanderie, n°. 27.